

Mode d'emploi



Les prochaines élections professionnelles organisées par le CDG 76 se dérouleront du jeudi 3 décembre au jeudi 10 décembre 2026.

Le précontrôle des listes électorales vise à fiabiliser la qualité d'électeur de chaque agent pour l'ensemble des scrutins gérés par le CDG : Comité social territorial intercommunal (CSTI), Commissions administratives paritaires (CAP) et Commission consultative paritaire (CCP).

Il fait suite aux phases suivantes :

- Recensement de vos effectifs au 1^{er} janvier 2026 ayant permis notamment de déterminer la composition du CSTI et de mettre à jour les données détenues par le CDG
- Vérification des départements de naissance de vos agents fonctionnaires (stagiaires et titulaire), qui fait partie des éléments d'authentification permettant de voter aux scrutins électroniques
- Déclaration de vos agents contractuels théoriquement électeurs à la date du 3 décembre 2026 (c'est-à-dire justifiant d'un contrat d'une durée minimal ou d'une certaine ancienneté)

L'objectif est désormais de générer des listes électorales exactes, lesquelles devront être affichées dans votre collectivité ou votre établissement au plus tard le 2 octobre 2026.

ÉTAPE 1

Connectez-vous à l'aide de ce lien : www.cdg76-portail.fr.

Saisissez votre identifiant et votre mot de passe.

SE CONNECTER
À LA PLATEFORME DE LANCEMENT
DES PRODUITS CIRIL

IDENTIFIANT
Cliquer pour renseigner

MOT DE PASSE
Cliquer pour renseigner

CONNEXION

J'ai oublié mon mot de passe

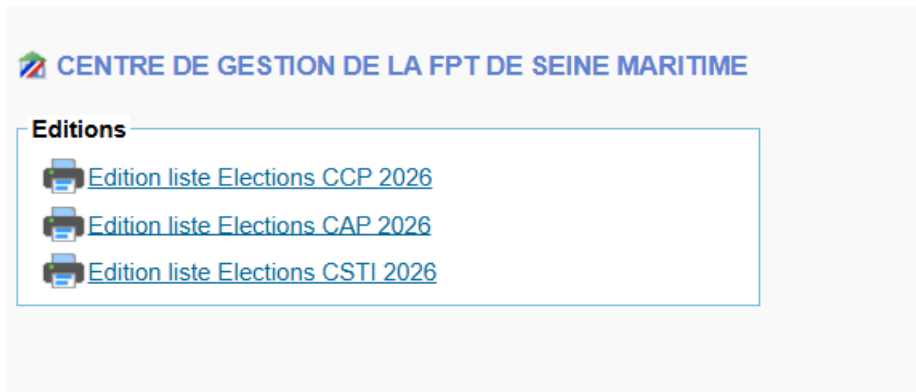
Une fois connecté(e), suivez le chemin suivant :
Collectivité / Elections paritaires / Edition des électeurs



ÉTAPE 2

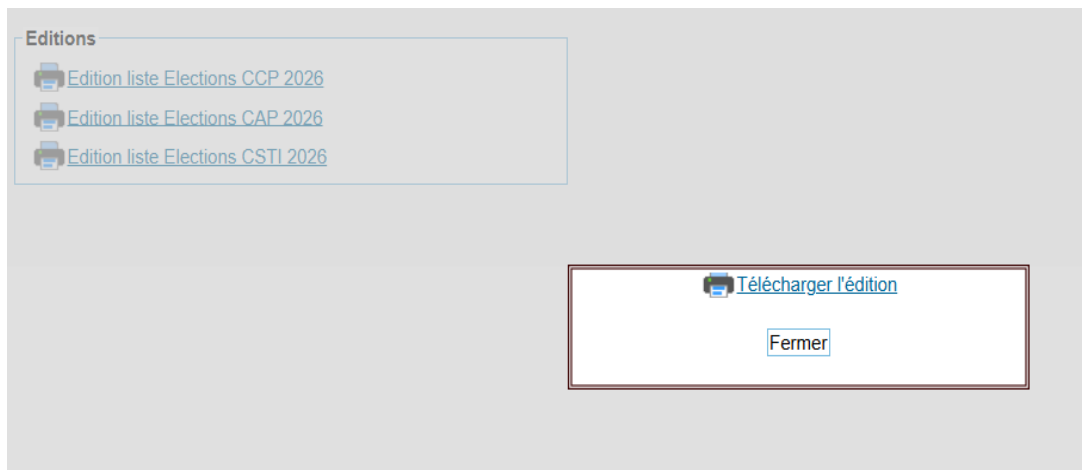
Les scrutins gérés par le Centre de gestion s'affiche. Sélectionnez l'un d'entre eux.

Important : Pour les collectivités et établissements disposant de leur propre CST « local » : ne pas cliquer sur « CSTI 2026 » qui est réservé exclusivement aux employeurs de moins de 50 agents.



ÉTAPE 4

Une fenêtre s'ouvre et vous invite à télécharger la liste électorale provisoire du scrutin sélectionné. Cliquez sur « Télécharger l'édition » pour récupérer cette liste au format Word.



ÉTAPE 5

Vérifiez scrupuleusement les informations qui y figurent, lesquelles sont issues des informations que vous avez communiquées au Centre de gestion.

La situation administration ainsi que le grade doivent être ceux de l'agent au 3 décembre 2026.

Les conditions pour être électeurs sont rappelées dans la fiche pratique jointe au mode d'emploi.

Si ce n'est déjà fait, il est également indispensable de vérifier les départements de naissance de vos agents fonctionnaires sur le portail. C'est un élément d'authentification indispensable pour qu'ils puissent voter en ligne. La notice est également jointe au présent mode d'emploi.

Pour tout ajout, modification ou correction (agent inscrit alors que non-électeur ou au contraire manquant alors qu'électeur, situation erronée...), envoyez un courriel dans les plus brefs délais à alexis.huet@cdg76.fr.

Les listes électorales définitives devront faire l'objet d'un affichage dans votre collectivité ou dans votre établissement le 2 octobre 2026 au plus tard.

POUR TOUTE QUESTION

Contactez le responsable du service Gestion des carrières et des instances paritaires, Monsieur Alexis HUET : 02 76 86 31 50 / alexis.huet@cdg76.fr